

LES PRODUITS DE PROTECTION SOLAIRE



FICHE ANNEXE AU GUIDE RECOCRÈCHES 1



LE CONSTAT EN EAJE

On trouve souvent dans les salles de change des établissements de nombreux produits solaires fournis par les parents dans le « trousseau » d'entrée en crèche. Ils sont de qualité très variable et présentent un véritable casse-tête logistique avant les sorties : il s'agit d'appliquer à chaque enfant son produit nominatif.

QUE FAUT-IL SAVOIR ?

Le soleil génère des rayons ultraviolets ou UV, déclinés en UVA, UVB et UVC. Certains (UVA et UVB) pénètrent facilement l'épiderme et le derme de la peau et agressent les cellules cutanées pouvant provoquer des dommages irréversibles. Des expositions régulières et intenses pendant l'enfance favorisent notamment l'apparition de cancers cutanés à l'âge adulte.



L'indice UV mesure et indique l'intensité des rayonnements solaires. Il est plus ou moins élevé selon la latitude, les saisons et les conditions météorologiques. Les activités en plein air pouvant être source d'exposition au soleil, il convient de se protéger efficacement et d'être particulièrement vigilant à la protection des enfants.

L'offre de produits de protection solaire est abondante et diversifiée. Le niveau de protection solaire apporté par un produit est déterminé et indiqué sous forme d'indices chiffrés : SPF (facteur de protection solaire) contre les UVB, et PPD (« persistent pigment darkening » ou « pigmentation persistante ») contre les UVA. Plus les chiffres sont élevés, plus la protection est forte. Les allégations « écran total » ou « protection totale » sont fausses et interdites : aucun produit n'offre une protection complète contre les rayonnements UV.

La protection solaire est assurée par deux familles de filtres UV : les filtres organiques dits « chimiques » (souvent issus de la pétrochimie, ayant la capacité d'absorber le rayonnement UV) et les filtres formant un « écran physique » dits « minéraux » (sous forme de particules réfléchissant le rayonnement UV, principalement de l'oxyde de titane ou de zinc).

Certains filtres UV chimiques sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens. Les filtres UV minéraux peuvent être présents dans les produits sous forme nanométrique (notamment pour réduire leur effet blanchissant). L'évaluation des impacts de ces « nanomatériaux » sur l'environnement et la santé humaine est en cours. L'absence de méthodes de mesure des nanoparticules harmonisées et normées et de positions réglementaires claires alimentent un contexte d'incertitude concernant leur utilisation.

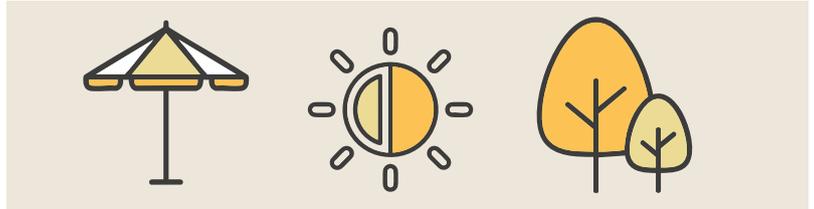
Il convient donc de choisir un produit de protection solaire adapté aux enfants, garantissant un risque d'exposition chimique limité et permettant d'éviter le contact avec des substances potentiellement nocives, allergisantes ou perturbatrices endocriniennes.

NOS RECOMMANDATIONS

1. PRIORISER L'OMBRE, LES HEURES DE SORTIES ADAPTÉES ET LES VÊTEMENTS DE PROTECTION

L'usage de produit de protection solaire est à envisager seulement en complément des autres gestes de prévention.

- ✗ Équipez les jardins et les terrasses des EAJE de grandes zones ombragées pour éviter une exposition au soleil direct.



- ✗ Les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas être exposés au soleil et en aucun cas les bébés de moins de 1 an (SPF ⁽¹⁾, INCa ⁽²⁾).
- ✗ Organisez les sorties dans des espaces ombragés et en dehors des heures les plus chaudes de la journée (pas de soleil zénithal).
- ✗ Si les enfants sont néanmoins exposés au soleil, la protection vestimentaire est alors privilégiée : vêtements couvrants, amples et légers (t-shirt long, pantalon), chapeau avec large bord (7 cm minimum) protégeant la nuque, et lunettes de soleil. **Le produit solaire reste utile pour protéger les zones du corps restant découvertes (visage, mains, cou).**

⁽¹⁾ <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/premieres-chaleurs-et-exposition-aux-uv-des-gestes-simples-a-adopter-par-tous>

⁽²⁾ <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Exposition-aux-rayonnements-UV/Mieux-se-proteger-du-soleil>

QUEL TISSU CHOISIR ?

Un textile simple avec une trame serrée (par exemple en coton) apporte un niveau de protection suffisant. Les textiles porteurs de la revendication « protection anti-UV » sont mal réglementés et peuvent être imprégnés de substances préoccupantes.

Vous pouvez donc demander aux parents une tenue d'extérieur simple et adaptée à fournir en début d'année.

2. UTILISER LES PRODUITS SOLAIRES AVEC PRUDENCE

Quelques points de vigilance à respecter pour l'usage des produits solaires :

- ✗ En cas de sortie et de recours à un produit solaire, sachez que son efficacité est limitée dans le temps et peut être rapidement altérée (frottement, transpiration, ...). Il est donc important de **dissuader les parents de pré-endoindre** les enfants de produit solaire le matin avant leur journée dans l'établissement.

- ✘ L'application du produit est réalisée par un adulte, **en couche épaisse** pour assurer un bon niveau de protection.
- ✘ Le produit de protection solaire est appliqué sur **une peau saine, non lésée** (sans blessure, ni écorchure) et non irritée.
- ✘ L'application est **renouvelée régulièrement** (toutes les 2h) et notamment après baignade, douche, essuyage ou transpiration abondante.
- ✘ L'apparition de réaction de type allergique (rougeur, démangeaison, irritation, gonflement de la peau) doit être **surveillée et partagée** avec le personnel et le RSAI de l'établissement, les parents et le médecin traitant.
- ✘ **L'application simultanée** de produit solaire et de répulsif (insecticide, anti-moustique, ...) est **fortement déconseillée** (interaction possible entre les composés avec risque de réactions cutanées et allergiques).

..... **Cette recommandation s'applique en France métropolitaine en l'absence de cas de maladies à transmission vectorielle (véhiculées notamment par les moustiques).**



- ✘ La **date de péremption** du produit est respectée.
- ✘ La **période d'utilisation** du produit de protection solaire après ouverture (PAO), symbolisée sur le contenant par un « pot ouvert » (🕒) est respectée : tout produit altéré (changement d'aspect, d'odeur, de couleur) sera jeté.
- ✘ Un produit de protection solaire ouvert, utilisé ou exposé à la chaleur **ne doit pas être conservé** d'une année sur l'autre.

3. ACHETER UNE RÉFÉRENCE UNIQUE DE PRODUIT SOLAIRE POUR TOUT L'ÉTABLISSEMENT.

Quelques conseils d'achats :

En première intention, la consultation d'une **application mobile** analysant les cosmétiques (de type Yuka, QuelProduit ou préférentiellement INCIBeauty) peut être utile pour décrypter les compositions et identifier le produit de protection solaire le mieux noté. Cela permet d'éliminer certains produits inadaptés ou peu qualitatifs et contenant les substances les plus controversées.

Les recommandations ci-dessous peuvent vous aider à préciser votre choix.

Le produit de protection solaire choisi est :

- ✘ Un produit cosmétique disposant d'une **liste d'ingrédients (INCI) accessible et lisible** (sur le contenant ou l'emballage)
- ✘ Un produit sous forme de **crème, lotion, fluide, lait** et en aucun cas en spray ou en aérosol.
 - ⋮ *Ce qui évite le risque d'aérosolisation et d'inhalation de microgouttelettes pouvant notamment contenir des particules d'oxydes de titane ou de zinc [nano].*
- ✘ Pourvu d'un indice de protection solaire élevé soit une valeur d'au moins « **SPF 50** ».
 - ⋮ *La quantité de produit appliquée étant généralement inférieure à celle utilisée lors des tests de détermination de ces indices, il conviendra de toujours choisir un produit de protection solaire doté des indices les plus élevés.*
- ✘ Porteur de la mention **pour « enfants » et préférentiellement pour « bébés »**
- ✘ De composition simple avec **une liste d'ingrédients plutôt courte**
- ✘ **Non parfumé**
- ✘ Certifié selon **des labels de référence** de la cosmétique (ECOCERT, COSMOS, ...)
 - ⋮ *Ce qui évite la présence de certaines familles de substances chimiques controversées*

AVEC [NANO], OU SANS [NANO] ?

Le règlement cosmétique impose une obligation d'affichage [nano] sur l'emballage en cas de présence de particules de filtres UV minéraux nanométriques.

Les labels bio COSMOS et ECOCERT interdisent les filtres UV chimiques et autorisent deux filtres minéraux quelle que soit la taille des particules (oxyde de titane et de zinc).

Des arbitrages avec les scientifiques sont en cours pour déterminer une méthode fiable de mesure de taille des particules minérales (les méthodes ne se valent pas toutes). Dans l'attente, les labels bio demandent donc aux fabricants de mettre la mention [nano] sur tous les produits solaires certifiés.

▲ On peut donc conseiller de privilégier, notamment pour les jeunes enfants, les produits solaires certifiés (avec filtres UV minéraux) : malgré la présence de la mention [nano] sur l'étiquette et un aspect à l'application souvent couvrant et blanchissant, leur composition reste en général parmi les moins complexes.

COMMENT RECOMMANDER DES PRODUITS DE PROTECTION SOLAIRE AUX PARENTS ?

Si vous ne pouvez pas acheter un produit solaire unique pour votre structure, **incitez les parents à vous fournir des produits de qualité**. En vous appuyant sur un maximum des recommandations RecoCrèches, proposez-leur un « trousseau incitatif » sous forme de fiche conseil indiquant une courte liste de produits que vous aurez présélectionnés, en prenant soin de vérifier leur disponibilité à des prix acceptables dans les magasins à proximité de l'établissement (supermarché, pharmacie, magasin bio). Les compositions des produits solaires pouvant évoluer, cette liste de produits est à **revoir annuellement**.

A PROSCRIRE !

Les produits de protection solaire « faits maison » ne respectent pas les règles de formulation rigoureuses et les tests d'évaluation indispensables. Ils sont donc inadaptés et potentiellement dangereux.

**Cette fiche est élaborée sur la base des réglementations, des connaissances scientifiques et des recommandations de prévention en vigueur (aout 2024).*

Comité de relecture :

Dr Nathalie BONVALLOT, docteure en pharmacie, toxicologie et santé publique, EHESP, Irset

Dr Fleur DELVA, médecin de santé publique, praticien hospitalier CHU de Bordeaux et chercheur associé EPICENE, centre INSERM U1219, Université de Bordeaux

Véronique GODET, Puéricultrice, Conseillère Technique, Service PMI-Modes d'Accueil 33

Dr Anne-Dominique MARQ, Médecin de PMI Référent modes d'accueil - Service PMI - ENFANCE Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité-Gironde

Dr Brigitte MILPIED, Dermatologue, Service de Dermatologie, Hôpital St André, Bordeaux

NOTA BENE

Si vous achetez vos produits solaires dans le cadre d'un marché public, vous pouvez vous référer à notre fiche « SANISCORE Produit de protection solaire » disponible sur le site RECOCRECHES.

